

On s'abonne

à Québec, au bureau du Journal, près l'Archevêché.

ABONNEMENT.

Pour le Canada, par an, sans les frais de poste, \$1. Pour l'Angleterre, y compris les frais de poste, par an, 30 schellings.

JOURNAL DE QUÉBEC,

POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.

JOSEPH CAUCHON, Rédacteur-en-Chef — AUGUSTIN CÔTÉ, Gérant.

PREX des annonces.
Six lignes.....26
Au-dessus de six lignes et pas plus de dix.....34
Pour chaque ligne au-dessus.....94
Une remise libérale est accordée pour les annonces à long terme.
(Voir la page.)

Politique Canadienne.

M. le rédacteur,

Si j'avais pensé que ma lettre du 9 dût avoir l'honneur de l'impression, j'en aurais soigné plus attentivement le style et la forme, afin d'épargner au Canadien le travail d'un persiflage qui lui tient lieu de raison.

I.

Le *True Witness* a jugé très sainement la tendance des sectes protestantes, qui se liguent en ce moment contre l'Eglise catholique et ses institutions dans le Bas-Canada. Instruit par l'expérience, guidé par la logique irrefutable des faits, il a calculé tout ce que l'Eglise du Canada peut attendre, dans un avenir prochain, d'injustices et de spoliations de la part des soi-disant propagateurs de la liberté de conscience. Ce journal tient ici le langage de sa malheureuse patrie, que la tyrannie protestante écrase depuis trois siècles. Quoique formé à la lutte par les leçons sévères de l'infortune, il ne peut supporter qu'un journal qui se dit catholique n'aperçoive pas le gouffre où tombe lentement notre patrie, qu'il adopte pour la sienne. Il peut encore moins souffrir que ce journal cherche à endormir ses compatriotes sur une pente qui les entraîne dans un précipice. J'ai conjuré le *Journal de Québec* d'apprécier les choses comme le *Witness*, et de soutenir la lutte sur ce terrain avec le Canadien. Sur le même terrain ne veut pas dire avec les mêmes armes; chacun a le droit de choisir celles qui vont à sa main.

J'ai dit que le protestantisme est un socialisme déguisé, et le Canadien prétend traduire ma pensée en disant que je traite de socialistes tous les protestants du pays, ce qui, à son avis, est un peu grave.

Il est été plus loyal au Canadien de ne pas travestir le sens d'un écrit pour se donner raison aux dépens de la vérité et de la justice. Qu'une doctrine imprime à une société une tendance quelconque, s'en suit-il que chaque individu adopte toutes les conséquences de cette doctrine et les traduise en actions? Lorsque le philosophisme et l'impérialisme inondent la France de sang, tous les Français étaient-ils impies et révolutionnaires?

Les plus illustres écrivains, les publicistes les plus distingués ont démontré avec tout le poids de leur génie cette vérité sociale et de fait, que le protestantisme est un socialisme déguisé. "Tel est le point où est" arrive aujourd'hui le protestantisme dans "sa dernière transformation, le socialisme." Proudhon est tout à la fois le grand triomphateur et le grand fossoyeur de la "négration posée par Luther." — (Nicolas.) Balmès et Donozo Cortez ont répandu sur ce point une lumière que le sophisme n'atteindra jamais. D'abord enveloppé, et pour ainsi dire, étroit de toute la force du catholicisme, le protestantisme a longtemps caché ses tendances à l'aide de mots séduisants: liberté de la conscience, affranchissement de la pensée, progrès de l'esprit humain, etc. Mais incessamment grossi de tous les éléments corrompus qui naissent au sein des sociétés par l'effet de la dégradation humaine, il a pris une forme, s'est développé avec le temps, et a permis à l'intelligence catholique de l'analyser pour en découvrir le venin.

Le protestantisme est fondé sur la souveraineté de la raison individuelle. C'est l'anarchie dans le gouvernement du monde intellectuel et moral. Là plus d'enseignement divin, plus de vérités dogmatiques, si ce n'est celles que veut bien admettre la souveraine raison; Dieu, descendu de son trône et spectacle impuissant des folies humaines, est forcé d'admettre comme vérité l'interprétation donnée à ses révélations par l'ignorante raison de l'homme. Ainsi plus d'autorité surnaturelle extérieure;

la raison usurpant le sceptre divin a conquis depuis trois siècles la puissance que les quinze siècles antérieurs n'attribuaient qu'à Dieu. "Elle qui n'a pu rien conserver, qui n'a pu que détruire, elle prétend reconstruire, édifier, satisfaire l'impérieux besoin que l'âme humaine a de la vérité, lui donner toutes les lumières et toutes les forces dont elle a besoin pour l'accomplissement de ses destinées, remplacer la religion, en un mot exercer le sacerdoce." — (Nicolas.)

Oter à Dieu le gouvernement des intelligences sur la terre, substituer aux principes d'autorité surnaturelle du catholicisme la raison orgueilleuse et bornée de l'homme, c'est livrer, comme il est dit plus haut, le monde moral au monstre de l'anarchie; c'est détruire la civilisation. Or, le protestantisme, doctrine vague et négative, supprime le principe de toute croyance à l'ordre surnaturel en posant le principe exclusif du libre examen, et, comme dit l'excellent auteur cité plus haut, il place le monde sur une pente qui doit le mener incessamment au scepticisme, au naturalisme, au matérialisme, c'est-à-dire, le ramener au chaos d'où le christianisme l'a tiré; et ce chaos dans l'ordre spirituel doit nécessairement se reproduire dans l'ordre temporel, qu'il n'en est que la formation extérieure. La chute de l'autorité dans l'ordre surnaturel entraîne la chute de l'autorité dans l'ordre social; car l'homme indépendant de Dieu ne peut plus être revêtu d'un droit sur l'homme, et s'il le domine ce n'est que par la force. Dans ce renversement d'ordre social on substitue la légalité à la légitimité, la force au pouvoir, l'intérêt à la justice. C'est ainsi que l'entendaient Henri VIII, Julien l'Apostat, Neron.

Mais comme tous les catholiques ne traduisent pas en action toutes les conséquences d'ordre, d'union, de justice et de dévouement que contient le principe catholique, tous les protestants ne développent pas en pratique toutes les conséquences de désordre, de dissension, de spoliation et d'égoïsme que contient le principe protestant. Les lois fondamentales des sociétés modernes sont l'ouvrage de quinze siècles d'enseignement catholique. Luther et Calvin, Voltaire et Rousseau ont pu jeter la perturbation dans les esprits, renverser le monde matériel, étonner les nations par le déchaînement des crimes les plus inouïs, mais ils n'ont pu extirper les racines profondes de la vérité dans les cœurs, parce que le catholicisme avait formé une sorte d'esprit public, une conscience publique, un ensemble parfait de maximes sociales qui domina toujours l'intelligence de l'homme isolé, régla ses passions, et cette conscience publique maintient encore et arrête la société penchée sur le bord d'un abîme.

Un des premiers actes du protestantisme, dit l'illustre Balmès, partout où il s'introduit, est d'attaquer les ordres religieux par ses doctrines et par ses actes. On dirait que la prétendue réforme ne peut considérer sans irritation ces saintes demeures, qui lui rappellent continuellement l'apostasie de son fondateur. Les vœux religieux, particulièrement celui de chasteté, ont été l'objet des plus cruelles injures de la part des protestants. Or, ces déclamations forment celles d'un moine apostat qui venait de ravir au fond du sanctuaire l'objet de sa flamme impudique. "C'est la haine contre les ordres religieux," dit ailleurs le même auteur, "à passer en héritage du protestantisme à la philosophie. Voilà pourquoi toutes les révolutions provoquées et dirigées par les protestants ou les philosophes se sont signalées par leur intolérance à l'égard de l'institution même, et par leur cruauté à l'égard des personnes qui s'y étaient enroulées."

Ces paroles, que justifie l'expérience du passé, sont prophétiques par l'application qu'en font aujourd'hui les protestants de la Suisse, les impies du Piémont et de la Grande. Il faudrait fermer les yeux à la lumière pour ne pas voir le principe dissolvant du protestantisme semer son venin

dans notre société. Le monstre que n'ont pu rassasier les biens de l'Eglise en Angleterre, en Irlande et dans la plus grande partie de l'Europe, regarde avec une convoitise qu'il ne se donne pas la peine de cacher, les biens que la charité catholique a légués aux communautés religieuses du Canada, pour l'éducation et pour le soulagement de la misère. Qui l'empêchera de s'emparer de cette proie s'il peut supprimer légalement les communautés, les institutions, la hiérarchie catholique? La loi? Celui qui peut faire des lois nouvelles peut abroger les lois anciennes. Les stipulations? Si la législature devient protestante par sa majorité, elle fera des lois pour le peuple qui l'aura élue, *volenti non fit injuria*. La justice? La justice protestante est de faire servir au bon gouvernement les biens devenus vacants par une loi de suppression? Le droit? Le droit n'est que le vote d'une assemblée législative, ou le décret d'un despote. N'est-ce pas ce que nous voyons mis en pratique de nos jours et ce qui se voit depuis plus de trois siècles?

Jetons nos yeux tristement sur le monde et méditons les enseignements douloureux que les gouvernements protestants ou impies ne cessent de donner aux catholiques. Les droits de monseigneur l'archevêque de Québec en Canada reposent-ils sur un base plus sacrée et plus inviolable que ceux de l'évêque de Bogota que le gouvernement de la Grande-Bretagne vient d'envoyer mourir sur les rives de la Méditerranée? L'autorité spirituelle de monseigneur l'évêque de Montréal est-elle plus divine, plus indépendante des pouvoirs humains que celle de l'archevêque de Turin, condamné à l'exil et dépouillé de ses biens? Est-elle plus libre que celle de l'archevêque de Fribourg, soumis à une censure civile, qui languit sur la terre étrangère malgré son âge avancé, parce qu'il ose exercer sa juridiction spirituelle malgré le veto légal d'un gouvernement protestant; qui enfin voit ses prêtres emprisonnés par centaines, pour avoir obéi à ses ordres? Les biens des dames Ursulines de Québec, ceux des religieuses hospitalières ont-ils des titres de légitimité plus incontestables que ceux des Ursulines et des Sœurs de la Charité en Suisse, ou ceux des religieuses hospitalières du mont St. Bernard? En 1803, tous les évêques, les cardinaux, les abbés, couvents et prieures furent sécularisés, au profit des gouvernements dans les états d'Allemagne. En Prusse, dix-huit ans après cette confiscation, une dotation fut assignée au clergé en vertu d'un concordat avec le Souverain Pontife, signé le 23 août 1821. Rien n'a été exécuté et l'ancien encore, les catholiques de ce royaume, voyant les chambres prussiennes voter largement le clergé protestant, renouveler leurs demandes sans obtenir de justice. Dans le Piémont, les biens du séminaire archiepiscopal de Turin viennent d'être confisqués au profit de l'état, et la *Compagnie* citée par le *Journal de Québec* du 15 de ce mois, assure que le décret de suppression de tous les ordres religieux qui peuvent posséder est déjà signé. Les journaux de l'Europe n'ont pas manqué de constater la présence des émissaires bibliques de l'Angleterre qui travaillent dans l'ombre à protestantiser ce malheureux royaume, comme ils ont voulu faire en Toscane, dans toute l'Italie, à Naples et en Sicile. Rattachés ces faits à ceux qui ont désolé l'Allemagne, dès le commencement de ce qu'on appelle ironiquement la réforme, aux horreurs passées en Suisse, aux tentatives des huguenots en France, aux cruautés, au pillage d'un Henri VIII et de son ignoble parlement, et dites si le principe qui a inondé de malheurs les plus beaux royaumes de l'Europe, qui, au nom de la liberté, forge encore aujourd'hui des chaînes pour des saints évêques, qui arme ses poles pour chasser des religieuses et piller les legs de la charité, ne pourra pas ou n'osera pas porter la main sur nos institutions religieuses du Bas-Canada. En présence de ces faits monstrueux, que veut dire le Canadien avec sa *légalité*, son in-

violabilité, ses capitulations, ses actes législatifs? (A continuer.)

Revue des journaux d'Europe.

La Presse de Vienne contient l'article suivant:

"La manière dont la Russie agit cette fois dans les principautés dépasse évidemment les limites d'une occupation militaire. C'est une véritable prise de possession, car la Russie a chassé les hospodars et s'est emparée de toutes les branches de l'administration du pays. Enfin, pour couronner l'œuvre, elle a donné un cours forcé à son papier-monnaie, en déclarant rebelle quiconque ne l'accepterait pas. Les gouverneurs de la Russie dans les principautés adoptent des mesures que les hospodars eux-mêmes ne pourraient prendre d'accord avec le seigneur suzerain et la puissance protectrice, car ces mesures lésent les droits d'autres puissances, de nations tierces, et notamment de l'Autriche, dont la navigation sur le Danube, le commerce avec la Moldavie et la Valachie, et la juridiction consulaire sur ses nationaux, sont assurés par des capitulations ou des traités conclus soit avec la Porte-Ottomane, soit avec la Russie. Si la Russie peut empêcher nos navires d'aborder la rive droite du Danube, pourquoi la Turquie ne les empêcherait-elle pas d'aborder la rive gauche? Ce qui équivaldrait à interdire à nos vaisseaux la navigation du bas Danube. Le cours forcé donne au papier-monnaie russe aussi les droits des nations tierces. Ainsi, par exemple, pourquoi des négociants autrichiens dans les principautés seraient-ils obligés de recevoir en paiement le paiement de marchandise qu'ils ont vendus, il y a trois mois, moyennant paiement en espèces? On a vu les États européens recourir dans des circonstances difficiles à la ressource extrême du papier-monnaie. Mais l'esprit arbitraire le plus injustifiable pouvait seul déterminer, de la part de la Russie, une mesure dans les principautés qu'elle prétend n'avoir occupées qu'à titre de gage. [Il importe de remarquer qu'il y a peine de mort contre quiconque refuse de recevoir le papier-monnaie des Russes.] De même que les intérêts politiques, les intérêts matériels de l'Allemagne sont les mêmes que ceux de l'Autriche. En effet, les principautés danubiennes sont les seules qui, à raison de leur situation géographique, nous procurent, ainsi qu'à l'Allemagne, un avantage par les relations commerciales sur l'Europe occidentale. Il importe donc au plus haut degré à l'Autriche et à l'Allemagne que ces relations commerciales soient maintenues intactes. Une action commune des deux grandes puissances allemandes, dont la coopération intime dans le différend turco-russe n'a jamais fait pour nous l'objet d'un doute, suffirait, à notre avis, pour faire respecter nos droits bien établis relativement au commerce dans les principautés. Le cabinet de Saint-Petersbourg doit comprendre que tous ses efforts pour gagner l'Autriche à son injuste cause ayant échoué, il doit éviter tout ce qui pourrait mettre l'Autriche contre lui, et la Prusse aussi pourrait bien ne pas se montrer tout à fait insensible à des actes de la Russie qui feraient hostiles au commerce de l'Allemagne sur le Danube; or, selon la maxime des hommes d'état prussiens, toute sentimentalité doit cesser dans la question d'argent."

— On lit dans la Gazette universelle allemande: —

"Vienne, 29 mars.—On vient de recevoir l'importante nouvelle que les troupes autrichiennes qui se trouvent à la frontière de Hongrie ont jeté un pont sur le Danube, près Belgrade. On peut considérer cette mesure comme le prélude d'une intervention active. Une division de l'armée a pris position dans l'Esclavonie. Les for-

teresses Brod et Gradiska, situées sur la frontière, sont abondamment approvisionnées, ainsi que celle d'Esseg, qui est en seconde ligne. Huit hôpitaux militaires sont prêts."

— On lit dans le *Boersenhalle*:
"Berlin, 30 mars.—Le feldzeugmeister baron de Hess a eu hier une entrevue avec le prince de Prusse. Il y a des indices certains que le gouvernement autrichien considère le moment actuel comme opportun pour sortir de son attitude passive, et c'est la publication de la correspondance diplomatique secrète entre la Russie et l'Angleterre en 1853 qui a déterminé ce changement d'opinion du cabinet de Vienne en faveur des puissances occidentales. Vers le même temps où l'on discutait à Saint-Petersbourg la position de Constantinople et l'avenir de la Grèce, les documents diplomatiques russes, à la sincérité desquels le cabinet de Vienne croyait, étaient en contradiction avec les actes secrets, et la révélation de cette contradiction a enlevé aux amis de l'alliance russe ou de la neutralité toute l'influence dont ils jouissaient. La noblesse autrichienne et la maison de Hapsbourg ne sont pas assez humbles pour supporter des contradictions de ce genre et pour interdire d'une manière favorable les expressions dédaigneuses dont le Czar s'est servi à leur égard dans sa conversation confidentielle avec sir H. Seymour. Le baron de Hess appartient au parti opposé, qui, même dans des circonstances difficiles, a maintenu les traditions de la politique autrichienne, et même dans les circonstances plus graves, après l'intervention de la Russie dans la Hongrie et au moment des manœuvres d'Olmütz. Il est probable que la tendance de l'Autriche déterminera celle de la Prusse. A Berlin on s'aperçoit déjà de ce changement. M. de Hess a eu une entrevue avec le président du conseil. Ces négociations ont pour objet la conclusion d'un traité entre l'Autriche et la Prusse."

— On lit dans la Patrie: —

"Plusieurs journaux étrangers démentent le fait de la prise de trois des ouvrages avancés de Kalafat. D'après les dernières dépêches de Widdin, cet événement doit être regardé comme complètement improbable. Les Russes n'ont devant Kalafat que 30 mille hommes. La ville est défendue par un corps turc de 40 mille hommes. Tous ses ouvrages sont tellement forts, tellement armés, qu'ils ne peuvent tomber au pouvoir des Russes qu'après une attaque en règle qu'ils ne sont pas en ce moment en état de mener à bien. Les Russes n'ont laissé des troupes devant Kalafat que pour maintenir les Turcs pendant l'opération du passage du Danube; mais il n'est pas possible d'admettre que, dans l'état des choses, ils puissent s'emparer d'un point d'une aussi grande importance avec des forces aussi restreintes que celles qu'ils y ont."

— On assure que les chambres de commerce de la Prusse, de l'Autriche et des autres États allemands qui font des affaires avec les maisons valaques, ont transmis des adresses à leurs gouvernements pour protester contre la mesure prise par le général en chef de l'armée russe d'invasion, qui a rendu obligatoire le papier-monnaie russe dans les provinces danubiennes.

Par suite de cette disposition du général Gortschakoff, les négociants valaques, qui n'ont pas d'autre monnaie, paient avec ce papier les maisons allemandes, qui refusent de le recevoir au même titre que les monnaies d'or et d'argent, et cette circonstance entrave les transactions commerciales.

— On assure que rien n'est encore définitivement arrêté à l'égard de la question du passage des régiments de cavalerie et d'artillerie de l'armée anglaise à travers la France.

A SON EXCELLENCE WILLIAM ROWAN, C. B., Administrateur du gouvernement de la province du Canada, et commandant en chef des forces de Sa Majesté, etc., etc.

Alexandre Joseph Wolff, écuyer, maire de la municipalité du comté de Québec, expose respectueusement:

Que le conseil municipal du dit comté, à sa dernière séance trimestrielle, aurait unanimement résolu, qu'un comité soit nommé de tous les membres du conseil pour prendre en considération la conduite des commissaires des chemins à barrières près de Québec.

Que ce comité, dont cinq, par la dite résolution, forment un *quorum*, s'est assemblée, et sous la présidence du maire du dit comté aurait procédé à mettre à effet la résolution susmentionnée.

Que le résultat des procédures de ce comité montre en général une violation manifeste de la part des dits commissaires des différents statuts accordant et votant des octrois faits par la législature pour macadamiser les chemins près de Québec.

Qu'en preuve de cet exposé, votre exposant soumet respectueusement à la considération de Votre Excellence les faits suivants:

1^o Que d'après le statut de 1851, une partie des chemins y mentionnés, qui devaient être macadamisés, ont été mis de côté, et partie de l'octroi à cet effet en partie dépensée.

2^o Qu'au lieu de continuer le macadamisation de l'autre partie des dits chemins, les dits commissaires ont décidé de faire procéder au macadamisation d'autres chemins avec l'octroi qui leur est accordé par le statut de 1853, et sans avoir égard à l'intention de la législature clairement manifestée dans ce dernier statut, qui ordonne que le premier chemin y mentionné soit macadamisé avant celui en second lieu nommé.

3^o Qu'ils prennent encore sur eux de macadamiser certains chemins dont la fermeture a été ordonnée après enquête par le dit conseil municipal, tel que la route de Beauport en la paroisse de l'ancienne Lorette, ainsi que Votre Excellence en a été informée par une requête des habitants propriétaires de cette localité.

4^o Que les dits commissaires en ne faisant graver qu'une partie de la route de Valcartier et autres, agissent contrairement à la loi, et que les commissaires agissent en outre contre les intérêts des électeurs municipaux du comté en ordonnant ou conseillant l'ouverture de chemins et routes inutiles aux dits électeurs et au public.

5^o Enfin que la décision à ce sujet des dits commissaires est partielle, illégale et préjudiciable aux intérêts du public. En conséquence le dit conseil municipal, et sur la preuve qui en sera faite, prie respectueusement Votre Excellence de vouloir bien ordonner une enquête à ce sujet, et de s'enquérir de la conduite des dits commissaires et secrétaire-trésorier, touchant les faits ci-dessus exprimés aux fins d'y remédier le plus tôt possible.

Que ce conseil tout en approuvant le système actuel de syndics, pour faire macadamiser les chemins, est d'avis que la législature devrait ajouter à l'acte d'après lequel ils sont établis, que tout commissaire qui sera personnellement intéressé à l'adoption et confection d'un chemin à être macadamisé sera inhabile à siéger aux assemblées des dits syndics relativement à tel chemin.

Et votre exposant ne cessera de prier. Bureau du conseil municipal du comté de Québec.

Charlesbourg, ce 3 avril 1854.
(Signé.) ALEXANDRE JOS. WOLFF, Maire du comté de Québec.

Contre-signé, PIERRE L. GIROUX, Secrétaire-trésorier du C. M. C. Q.

Je soussigné certifie par le présent que la présente requête est une vraie copie de la requête originale demeurée de record sous ma garde.
Charlesbourg, ce 6 avril 1854.
PIERRE L. GIROUX, Secrétaire-trésorier du C. M. C. Q.

Feuilleton du Journal de Québec

DU 27 AVRIL 1854.

MEMOIRE SUR LE KENTUCKY.

ADRESSÉ EN 1806 À LA CONGRÉGATION DE LA PROPAGANDE.

..... Cependant les peuples qui vivent parmi les catholiques sont moins sous l'influence des préjugés communs, ils nous traitent généralement en frères, et respectent le caractère sacerdotal bien au-dessus de celui des ministres. Ils sont très avides d'entendre de nouvelles doctrines, comme aussi d'assister aux offices et sermons catholiques.

Le Père Wheelan, (1) capucin Irlandais, est le premier missionnaire qui vint au Kentucky en l'année 1788. Il n'y resta que

(1) Voir le dernier numéro du Journal.

Le Père Wheelan ou Wheelan, avait fait son éducation théologique en France, et il avait été attaché comme chapelain à l'un des vaisseaux de guerre qui furent envoyés au secours des États-Unis dans la guerre de l'indépendance. A la fin de cette guerre, en 1782, le père Wheelan fut frappé des besoins religieux des catholiques d'Amérique, offrit ses services au très Rev. Dr. Carroll, alors vicaire-général du vicariat apostolique de Londres. Il résida d'abord à New-Town dans le Maryland, puis il fut envoyé au Kentucky. Il quitta le Kentucky en 1790, et revint au Maryland par la voie de la Nouvelle-Orléans. Il y reprit ses travaux de missionnaire, et mourut en 1806 ou 1806.

deux ans et demi. Par obéissance à Monseigneur l'Evêque de Baltimore qui m'avait ordonné, je lui succédai en l'année 1793, quelques mois après mon ordination. J'étais bien jeune pour une pareille entreprise, et Monseigneur me donna pour compagnon un autre prêtre François, Mr. Barrières, (2) homme d'expérience, mais qui n'entendait pas la langue, me quitta peu de mois après. Aucun prêtre Anglois n'étoit jaloux de quitter son établissement au Maryland et dans les anciennes missions ou les prêtres étoient fort rares, pour aller dans un pays aussi éloigné que le Kentucky, infesté alors de sauvages, parmi lesquels il y avait pourtant des nations catholiques, comme les Wyandots, les Illinois, les Pontiatamies et autres, qui dans leurs traités de paix avec les États-Unis ont stipulé qu'on leur enverrait des prêtres catholiques qui recevraient des honoraires tirés du trésor public; mais manque de prêtres, plusieurs ministres hérétiques s'introduisent

(2) M. Barrières venait d'arriver de Bordeaux lorsqu'il fut adjoint à M. Badin pour la mission du Kentucky. Il s'étoit échappé de la prison où l'avaient mis les Jacobins de cette ville, et avait ainsi évité une mort certaine, en s'embarquant pour l'Amérique. En avril 1794, M. Barrières quitta Louisville pour se rendre à la Nouvelle-Orléans dans une pirogue; il pensait avec raison qu'il se rendrait plus utile à la religion en Louisiane où il pourrait exercer le ministère en français. A cette époque, l'Espagne étoit en guerre avec la république française, M. Barrières fut d'abord arrêté et jeta en prison, mais le Baron Carondelet s'empressa de le mettre en liberté dès qu'il sut qu'il étoit prêtre, et M. Barrières se fixa à Attakapas où il remplit avec zèle ses devoirs de missionnaire pendant vingt années. La restauration en 1814, le désir lui vint de revoir sa patrie; mais il mourut huit jours après son retour à Bordeaux.

parmi eux. Si les Jésuites eussent subsisté, ils auraient conservé parmi eux la foi qu'ils y avaient plantée et auraient fait de nouvelles conquêtes pour l'Eglise et le ciel. C'est la révolution Française qui m'engagea à m'expatrier, n'étant encore que minoré. J'arrivai en Amérique au mois de mars 1792, en la compagnie de trois prêtres du séminaire du Saint-Sulpice (3) dont une colonie est établie à Baltimore, et est l'espoir du diocèse immense qui comprend tous les États-Unis, où il n'y a pas d'autre séminaire ecclésiastique (4). A notre arrivée au Kentucky, M. Barrières et moi trouvâmes un prêtre Irlandais (5), qui s'y étoit intrus sans mission dans le ministère sacré, qu'il avait exercé pendant deux ans, vivant dans une habitude publique d'ivrognerie (6). Mon associé était supérieur de la mission lui donna des facultés, avant de quitter le pays. J'ignorais son départ, demeurant à 70 milles de chez lui auprès de Francfort.

(3) Deux des compagnons de M. Badin étoient M. Flaget, mort évêque de Louisville en 1850, et M. J. B. David, mort coadjuteur du même diocèse en 1841. Une première colonie de prêtres de St. Sulpice étoit arrivée à Baltimore six mois auparavant.

(4) Il y a le noviciat des Jésuites. St. Sulpice est leur troisième. (Note de M. Brute.)

(5) Ce prêtre s'appelait Wm. de Rohan. Il étoit né en France de parents irlandais et étoit un docteur en Sorbonne fort renommé. Il étoit arrivé au Kentucky en 1791, en compagnie d'une caravane d'émigrants de la Caroline du Nord. A part le triste défaut dont parle M. Badin, et dont il se corrigea plus tard, M. de Rohan étoit un prêtre zélé et vertueux, et il passa les dernières années de sa vie au séminaire de St. Thomas (Kentucky), où il est mort pieusement en 1832.

(6) Cette pièce est un mémoire privé à Rome. (Note de M. Brute.)

Mgr. l'évêque alors me fit son vicaire au Kentucky, et m'enjoignit de confirmer ou révoquer, comme je le trouverais à propos, des facultés données si précipitamment à ce prêtre Irlandais. Au bout d'un an, je me trouvai obligé de l'interdire et demeurai le seul prêtre chargé de tout le pays. Deux ans après je reçus la visite de M. Fournier, (7) curé François que la Divine Providence nous conserva pendant six ans, au bout desquels il mourut, en février 1803. Un prêtre Irlandais, M. McGuire, qui l'avait accompagné jusqu'au pays, l'abandonna, préférant la société d'un méchant homme, nommé Bodkin que Mgr. l'évêque avait déclaré suspens, et qui, dit-on, donne des scandales journaliers à la Nouvelle-Orléans.

En 1798, M. Salmon (8), autre confes-

(7) M. Fournier étoit né dans le diocèse de Blois, en France, et la terre l'obligée de se réfugier en Angleterre. Après avoir donné des leçons de Français à Londres pendant quatre ans, il résolut de se consacrer aux missions d'Amérique, et Mgr. Carroll l'envoya au Kentucky en 1797. Il parla l'Anglais d'une manière remarquable, et il fit beaucoup de bien dans l'exercice de son ministère. Obligé de travailler lui-même à la construction de sa demeure, c'est dans ce pénible exercice qu'il trouva la mort, par la rupture d'un vaisseau, en portant de lourdes pièces de charpente.

(8) M. Salmon étoit ami et compatriote de M. Fournier, et vint le rejoindre d'Angleterre à l'invitation de ce dernier. Étant très malade le 3 novembre 1799, il voulut néanmoins monter à cheval pour se rendre près d'une dame protestante, dont il avoit commencé la conversion. Saisi par la neige, il tomba et se cassa la nuque. Il resta ainsi pendant douze heures dans la neige. Il y fut enfin découvert et porté à Bardstown où il mourut peu après. Ce martyr de la charité nous rappelle notre admirable martyr du Canada, le Père de Noye, qui se jeta dans le Saint-Laurent en 1646.

seur François, nous joignit, mais bientôt une chute de cheval nous l'enleva: je l'ai cependant connu assez pour regretter sa perte tous les jours de ma vie. Au même temps nous reçûmes un prêtre Bostonien (9), qui avoit été ministre calviniste et converti à Rome en 1781. Je fus obligé de l'interdire deux ans après son arrivée (10). Après avoir causé à l'Eglise des chagrins infinis pendant plusieurs années, il quitta le pays, et mourut à la Nouvelle-Orléans de la fièvre jaune (*). Je suis donc encore une fois chargé seul de la mission depuis 28 mois. Onus Angelicus humis formidandum! mais j'ai l'espérance d'être bientôt soulagé, ayant reçu dernièrement la visite du révd. P. Dominic Edward Fenwick (11), Améri-

(9) Le révd. Thayer fut converti à Rome à la vue des miracles admirables opérés au tombeau du vénérable Labre, mendiant de génie, né à Boulogne, en France, et dont le Saint-Siège poursuivit en ce moment la canonisation. Il fut ordonné prêtre à Paris, en 1785, et après avoir exercé le ministère à Boston où son zèle excessif causa à la religion plus d'embarras que d'avantage, il vint au Kentucky. La même absence de discrétion rendit son ministère peu profitable et il quitta Bardstown en 1803, pour se rendre en Louisiane. Le révd. Thayer fut placé comme curé à Limerick, où mourut par les années, il a contribué grandement à ranimer la piété dans sa paroisse. Il y est mort vers 1822.

(10) Comme indiscipliné, zèle mal réglé, etc. (Note de M. Brute.)

(*) Depuis que j'ai écrit ceci, on m'a informé qu'il est vivant, et réside en Angleterre. (11) Le Père Edward Fenwick s'étoit retiré en Amérique en 1805, après la destruction, par l'armée française, du monastère de Bornheim, en Belgique. Bornheim étoit le centre d'une province de Dominicains Anglais, depuis l'expulsion de cet ordre religieux de la Grande-Bretagne après la prétendue réforme. En 1806, le monastère de Ste. Rose, en Kentucky, fut fondé par le P. Fenwick, qui devint en 1832,

calme de naissance, qui, à la requête de Mgr. Carroll, est venu voir le pays, pour sonder le terrain et s'informer par lui-même s'il pourroit y établir un collège et un convent de St. Dominic. La providence nous a fourni les moyens quoiqu'assez modestes et aussitôt que Mgr. l'évêque et les confrères du Père Fenwick y auront donné leur consentement, nous érigerons un collège au centre des missions: nous aurons grand besoin, monseigneur, de plusieurs hommes d'expérience, de science et de vertu, capables de former notre institut sur des fondements respectables. Le Père Fenwick m'ayant suggéré qu'il espéroit avoir pour coopérateur le révd. P. Jose, Dominicain, maître des novices au convent de la Minerve, à Rome; j'ose aujourd'hui implorer l'influence et la protection de votre éminence, afin de nous procurer des hommes également saints et savants, qui auront à former des ecclésiastiques pour un pays immense, et les contrées adjacentes qui se peuplent de la manière la plus étonnante et où la foi ferait de progrès certains et rapides, si nous avions un nombre suffisant de bons ouvriers; par un petit panem, et non erat qui frangeret eis. Manque de missionnaires! l'erreur se répandra infailliblement et sans opposition dans ces vastes régions. Mgr. Carroll, qui a une prédilection particulière pour le Kentucky, qu'il considère comme le centre de la religion parmi les déserts de l'Amérique, a fait des efforts continuels pour me solliciter: mais il n'est pas aisé de trouver des prêtres, moins encore des missionnaires désintéressés et tels qu'il en faut dans un pays aussi éloigné du siège épiscopal, et notre premier évêque de Cincinnati. Le prélat est mort en 1833, au milieu de ses courses apostoliques, non loin de Mackinac.

A NOS ABONNÉS DE LA VILLE.—Nous devons demander grâce à nos abonnés de la Cité pour les irrégularités qui ont accompagné la distribution du Journal de depuis quelque temps, par suite de la difficulté des temps. Nous espérons avant peu pouvoir y remédier.

Ceux qui changent de domicile au 1er mai, voudront bien nous donner l'adresse de leurs nouvelles demeures.

Sommaire des annonces nouvelles.

Vente d'un fonds de commerce. — T. Bickell.
Idem. — idem.
Compagnie du Gaz de Québec. — P. Peables.
Assemblée des actionnaires de la salle musicale.
Idem. Collège des médecins et chirurgiens.
Avertissement au public. — Dr. P. Hubert.
Vernissage de McLane. — John Musson.

CANADA.

QUÉBEC, 27 AVRIL, 1854.

Dépêches Télégraphiques

Transmises au Journal de Québec.

L'Arabia a laissé Liverpool, samedi, le 15 du courant.

Le vapeur *Gloucester* est échoué dans le Clyde le 11, faisant de l'eau, s'en retournant pour décharger.

MARSEILLE, 14 avril. — L'amiral Bruat doit remplacer l'amiral Hamelin, dans la Mer-Noire, pour permettre à l'amiral Dundas de prendre le commandement des flottes alliées, pendant que le général Saint-Arnaud va prendre le commandement des forces de terre.

TURQUIE. — Nulle nouvelle authentique récente de Turquie.

LES FLOTTES DE LA BALTIQUE. — Le *Daily News*, à la date de Copenhague, vendredi, 14 avril, dit que la frégate anglaise *Amphion* de 34 canons, est à terre près de Drago, et que tous les efforts pour la mettre à flot ont été jusqu'ici sans succès.

Le *Post* de Hambourg du 14 dit, que l'amiral Napier ayant reçu la nouvelle de l'amiral Plumridge, que 18 navires de guerre Russes mouillés à Helsingfors, veulent gagner le fort de Ravel, se prépare à les attaquer.

CONFOL, le 4 avril. — Les bâtiments de guerre anglais et français croisant sur les côtes de la Grèce, ont ordre d'examiner tous les bâtiments suspects de porter des munitions de guerre, et saisir ces dernières. Les bâtiments sans fret, portant des passagers, sont aussi assujettis à la recherche.

La bourse de Paris, hier, (vendredi), a déployé une fermeté considérable. Les 3 par cent se sont fermés à 63.

LA GUERRE. — L'intérêt, cette semaine, se porte plus sur les négociations que sur les batailles, bien qu'on annonce la nouvelle importante que les Autrichiens sont entrés dans la Serbie le 13, par suite de la violation du territoire Serbe par les Russes à Raclawatz. L'Autriche paraît agir plus en unison avec les puissances de l'Ouest, tandis que la Prusse penche vers la Russie, bien que temporisant avec les deux partis.

Le protocole, définissant de nouveau l'intégrité du territoire Ottoman, a été signé le 9 à Vienne, par les quatre puissances, y compris la Prusse; mais la Prusse introduit simultanément dans son traité d'alliance mutuelle avec l'Autriche, des conditions et des restrictions qui feraient du traité une lettre morte, et en conséquence l'Autriche les a repoussées.

Les arrangements militaires résultant du traité proposé ont été renvoyés à une commission présidée par le prince de Prusse. Il a déjà été annoncé par la voie de Southampton que le chevalier Bunsen, l'ambassadeur prussien à Londres, est rappelé. On ne donne pas de raison pour cela; mais toute cette histoire est contredite. Le Hanovre se range du côté des puissances de l'Ouest; tous les petits états allemands suivent son exemple, excepté la Bavière, et aident l'Autriche à forcer la Prusse à se déclarer, si la question vient devant la Diète.

L'Indépendance annonce positivement qu'un traité d'alliance permanente offensive et défensive a été signé entre la France et l'Angleterre indépendamment du traité pour la guerre actuelle.

Le gouvernement turc a ordonné à tous les Grecs qui ne consentiront pas à se placer sous la protection exclusive de la Porte, d'évacuer le territoire turc sous 15 jours, à partir du 30 mars. On dit que cette expulsion a été décidée par la Porte, contre l'avis des représentants des puissances alliées.

LA BALTIQUE, 12 avril. — L'amiral Napier a laissé Kiojeh pour Gothland, ayant appris que quelques-uns des ports russes étaient ouverts, et qu'une escadre russe était au large de Tarve, le 3 avril, car on leur avait appris que leurs bâtiments américains étaient quelque part dans la Baltique, avec des provisions pour la Russie, et un vapeur anglais était à leur recherche. Il n'y avait que très peu de glace dans le golfe de Finlande.

Un décret du sénat de Hambourg prohibe l'exportation des articles de contrebande de guerre.

De semblables décrets ont été promulgués à Lubec et à Brême.

MER NOIRE. — Toute la flotte alliée, excepté le vapeur *Charlemagne*, était à la baie de Varna.

Le 16 mars, 8 vaisseaux de ligne français et six vapeurs étaient mouillés à l'Est de Varna. Un peu plus à l'Est étaient dix vaisseaux de ligne anglais et six vapeurs. Tous les soldats de la flotte devaient débarquer pour protéger Varna.

L'amiral Dundas avait donné ordre à ses croiseurs, de prendre, brûler et détruire tout ce qu'ils rencontreraient. Sa flotte était en communication avec l'armée turque de terre.

PRINCIPAUTÉS. — Le prince Paskiewitch est arrivé à Bucharest, le 5 avril.

Gortschakoff retourne commander l'armée, mais assujéti aux ordres de Paskiewitch, qui est investi des mêmes pouvoirs qu'il avait dans la Pologne.

Le 30 mars, les Turcs sortirent de Kalafat, et après un combat sanglant, qui dura 4 heures, mirent les Russes en déroute, et les poursuivirent à une distance considérable.

Du 30 mars au 2 avril plusieurs combats plus ou moins importants ont été livrés. On rapportait qu'une bataille importante avait été livrée du 2 au 4 avril, près de Rassova; le résultat en était inconnu. Nul doute qu'on s'est battu, mais on manque entièrement de détails.

Le vapeur de guerre anglais le *Albatros* a apporté à Malte, le 1er avril, une importante nouvelle. Les Russes laissent exprès un passage libre aux Russes à Kracova, et les attaquent ensuite par derrière. Après un combat animé, la moitié des Russes furent mis en pièces, et les autres retraits en traversant le Danube. On ne donne pas la date.

Les Russes avaient évacué la forteresse de Garnevo dans le Dobrutsch, bombardée par les Russes.

Trente mille Russes étaient traversés à Galez, sans rencontrer d'opposition.

MALTE. — Des avis de Malte du 7 nous apprennent que les Russes ont tiré sur un brick anglais venant du Danube, pendant qu'il était remorqué par le vapeur le *Crescent*. Un autre brick anglais, chargé de grain, dont le nom est inconnu, a été aussi coulé à fond par les batteries russes du Danube.

Le général Canrobert était arrivé à Constantinople avec 3000 de troupes françaises.

La déclaration de guerre à la Russie par la France et l'Angleterre a été connue le 3 avril en Turquie, et y a causé un immense enthousiasme.

On rapporte que le colonel français Dieu a été tué dans une rencontre.

Saint-Petersbourg était illuminé et le *Te Deum* a été chanté pour le passage du Danube.

Des avis de l'insurrection grecque, de Janina 3 avril, nous apprennent que les insurgés grecs ont été repoussés. Armirio ne s'était pas rendu.

Des renforcements turcs arrivaient.

L'insurrection d'Alpédrea ne faisait aucun progrès.

L'Autriche avait fait parvenir une note à Athènes, tenant le gouvernement Grec responsable de tout le mal que pouvait faire l'insurrection.

ANGLAETERRE. — Jours de vacance; point d'activité. Le parlement n'est pas en session. Le mercredi 26 sera un jour de jeûne général.

Sir Richard Armstrong est mort; il a servi en Canada et dans l'Inde.

L'amiral Lowe est mort.

On faisait une enquête importante à Liverpool sur les droits de ville, payés par les bâtiments, lesquels droits le commerce trouvait oppressifs.

Deux engins de bâtiments de guerre russe ont été saisis dans les fabriques de Napier sur le Clyde.

Le temps est très tempestueux.

FRANCE. — Le duc de Cambridge et lord Raglan et l'état-major anglais arrivés à Paris ont été cordialement reçus par les parisiens. Napoléon leur a donné une grande revue de 25,000 hommes.

Le duc a remis une lettre autographe amicale de la reine Victoria à Napoléon.

L'état-major anglais s'est embarqué à Marseilles pour l'Orient.

Un dîner d'adieu a été donné le 10, chez les frères Provençaux, à M. Sanford, ex-chargé d'affaires à Paris. Plus de cent américains étaient présents. Le consul Moreau président, ayant pour vice-présidents, MM. Cordier, Munro, Don et autres. M. Mason et autres membres du corps diplomatique étaient au nombre des invités.

BOMBAY, 14 mars. — On disait que Dost-Mahomed avait offert de former une alliance avec l'Angleterre, contre la Russie et la Prusse.

Le télégraphe électrique de l'Inde progresse rapidement.

SHANGHAI, 17 février. — L'expédition russe a apparemment réussi dans sa mission au Japon.

Le vapeur russe le *Vostok* est arrivé à Shanghai de Nagasaki. L'ambassadeur japonais a annoncé positivement que le commerce était ouvert aux étrangers, mais il demanderait du temps.

L'escadre américaine n'était pas arrivée à Nagasaki quand le *Vostok* l'a laissée.

RIVIÈRE-DE-LOUP, 26 avril 1854.

10 heures et demie J. M. — L'Elisabeth est au large et a flotté toute la nuit. Point de bâtiments en vue d'outre-mer.

Islet, 27 avril 1854.

Temps nuageux annonçant de la pluie, fort vent du Nord-Est. Fleuve libre de glace. Les chemins mauvais. La maille pour Québec est passée ici à 6 heures ce matin. Thermomètre 36.

Il a négé quelque peu ce matin. La glace n'a pas bougé, mais on y aperçoit de larges ouvertures vers le milieu. Le temps est beau, mais le ciel est couvert.

Trois-Rivières, 27 avril.

Temps froid et couvert. Des portions de la glace du lac descendent.

Montreal, 27 avril.

Temps froid, et légère chute de neige, vent tempétueux du Nord. Les vapeurs traversiers de Longueuil sont en opération régulière, aussi au sud de Montreal.

Environ une douzaine de barges montent le fleuve venant d'hiverement.

Le *Globe* de Londres fait les remarques suivantes à propos du remboursement du premier emprunt qu'a fait le Canada en Angleterre :

"Il y a juste vingt ans que le Canada a pour la première fois emprunté de l'argent de ce pays. L'emprunt était fait pour 20 ans, qui sont expirés mercredi dernier, le 1er avril 1854, et tout le montant a été remboursé à même le fonds de réserve de la province. Ces faits disent plus que des volumes sur les progrès de la colonie."

Les protestants de Québec et de Montreal ont consacré la journée d'hier au jeûne et à la prière, afin que la providence veuille bien assurer le succès des armes britanniques dans la présente guerre d'Orient.

Nous voyons aussi dans l'*Univers* un mandement de Mgr l'Archevêque de Paris qui recommande la récitation de prières pour attirer les bénédictions de Dieu sur l'armée française. Nous le reproduisons probablement dans un prochain numéro.

UN CLIPPER DE QUÉBEC. — Le passage le plus rapide connu, a été effectué par le navire clipper d'un de nos constructeurs de Québec, M. Théophile Saint-Jean, de Saint-Roch, lance le printemps dernier, sur la Rivière Saint-Charles.

M. O'Doud, ci-devant de cette cité, et maintenant à Melbourne, Australie, écrit comme suit, au *Quebec Colonist*, à la date du 1er février :

"Ce beau navire, le *Boomerang*, du jaugeage de 1823 tonneaux, Flynn patron, jeune Irlandais ci-devant de la barque *Recovery* de Dublin, a effectué le passage le plus rapide qui soit enregistré, ayant devancé le *Marco Polo* de 4 jours. Le *Boomerang* a fait le passage d'un port à l'autre en 70 jours, filant souvent 18 nœuds à l'heure, et parcourant l'espace extraordinaire de 400 milles par jour, pendant plusieurs jours. Je me suis rendu à bord en compagnie de plusieurs Québécois, et il est inutile de dire comme nous étions glorieux de voir un de nos navires triomphant en vitesse sur toutes les flottes sur les eaux."

Le patron Flynn me charge d'écrire au constructeur, M. Saint-Jean, qu'il ne flotte pas de meilleur bâtiment sur la mer, et de lui exprimer combien il se trouve heureux de commander un aussi beau navire. Le *Boomerang* est le sujet de toutes les conversations de la cité depuis qu'il a éclipé la renommée du *Marco Polo*. Les clipper

de Québec ont maintenant une renommée dans tout le monde. Le *George Wilkinson*, qui a quitté notre port en juillet dernier, n'est pas encore arrivé ni aucun autre bâtiment de Québec."

Lundi soir dernier, une assemblée nombreuse des citoyens du quartier Saint-Jean, se tenait à l'hôtel Saint-Jean, à l'effet de prendre connaissance du projet de la compagnie du chemin de fer septentrional.

Le Dr. Robitaille ayant été appelé à prendre le fauteuil, M. Boxer fut prié d'agir comme secrétaire.

Les messieurs qui prirent la parole furent M. le Dr. Robitaille, l'honorable M. Chauveau, MM. Larose, Lafleur et autres.

Après les discours qui portèrent tous sur la nécessité de construire le chemin de fer, les résolutions suivantes furent adoptées à l'unanimité :

Proposé par J. Larose, écuyer, secondé par J. B. Bureau, écuyer :

Résolu, — Que la construction d'un chemin de fer de la cité de Québec vers le Nord, en mettant cette ville en communication immédiate avec les riches forêts qui sont à une petite distance, lui fournirait en abondance du bois de chauffage, dont le prix est si élevé et menace de s'élever encore davantage, et approvisionnerait de bois de construction les nombreux et importants chantiers de cette ville et des environs.

Proposé par B. Lafleur, écuyer, secondé par M. Jacques Labranche :

Résolu, — Que la construction d'un tel chemin de fer aurait de plus l'avantage d'ouvrir les terres en arrière de Québec, et ajouterait par la même beaucoup à la prospérité de notre cité.

Proposé par M. Romain Vallières, secondé par M. Louis Carrier :

Résolu, — Qu'en prolongeant ce chemin jusqu'au territoire du lac St. Jean et du Saguenay, on ouvrirait à la civilisation, un vaste champ et une des contrées les plus fertiles du Canada.

Proposé par M. Jos. Langlais, secondé par M. Jos. Soudard :

Résolu, — Que cette assemblée eût d'avis que la cité de Québec qui est si puissamment intéressée dans cette entreprise devrait y contribuer à proportion du capital qui devra y être employé de la même manière qu'elle a contribué à la construction prochaine du chemin de fer qui doit relier Québec avec Montreal par la rive Nord du St. Laurent.

Proposé par M. Michel Routier, secondé par M. Charles Côté :

Résolu, — Qu'une requête soit préparée et signée par les citoyens de Québec priant le gouvernement exécutif d'octroyer à cette compagnie de chemin de fer une certaine étendue de terre de chaque côté de la ligne.

Proposé par M. Bolduc, secondé par M. Leclerc :

Résolu, — Que les citoyens du faubourg St. Jean considérant tous les avantages qui doivent résulter pour eux-mêmes et pour le pays en général de la construction de ce chemin de fer, s'engagent à prendre selon leurs moyens des parts dans la compagnie, et que messieurs soient réunis en comité local pour préparer les requêtes ci-dessus mentionnées et pour obtenir des souscriptions d'actions.

Proposé par M. J. B. Venne, secondé par M. Frs. Trépanier :

Résolu, — Que les remerciements les plus sincères de cette assemblée soient dus à l'honorable M. Chauveau, pour le grand intérêt qu'il prend pour l'exécution du chemin de fer septentrional.

Proposé par M. J. B. Drolet, secondé par M. Charles Trudel :

Résolu, — Que les procès de cette assemblée soient publiés dans tous les journaux de cette ville.

Le Dr. Robitaille ayant quitté le fauteuil, et l'honorable M. Chauveau y étant appelé, les remerciements les plus sincères de l'assemblée lui furent exprimés pour ses services comme président.

F. M. BOXER, Secrétaire.

Les membres de la société de Saint Georges, ont célébré mardi leur jour de fête nationale, avec toute la pompe accoutumée. Le soleil magnifique secondait de tout son éclat celui des bannières, des oriflammes qui flottaient dans les airs, au-dessus des rangs de la procession qui s'était réunie à l'hôtel Russell par la se rendre à la cathédrale anglicane, où il y eut ser-

vice divin, et sermon prêché par le révérend Dr. McKie.

Le soir, un superbe banquet réunissait 70 convives à l'hôtel Russell.

Parmi les toasts d'usage, nous avons remarqué celui-ci : "Aux forces armées de la France et de l'Angleterre. Puissent la tyrannie succomber devant elles; la lumière et la liberté triompher." Aïrs : Partant pour la Syrie, et *Hearts of Oak*.

Corporation de Québec.

SEANCE SPÉCIALE DU CONSEIL-DE-VILLE.

Tenue conformément à l'appel du conseil de la dernière séance.

25 avril 1854.

Présents : Son honneur le Maire, MM. Morrin, Glackemeyer, McDonald, Anderson, Bureau, Quinn, Maguire, Joseph, Lee, Sewell, Murray, Robitaille, Vallée, Dorval et Connolly.

Le procès-verbal de la dernière séance a été lu et adopté.

Présenté un ordre de sommation à la poursuite de James Courtney contre la corporation. Renvoyé à L. G. Bailly, éc., avocat de la corporation.

Présenté une lettre du capitaine Rhodes, avec le rapport et le plan de M. Ross sur le pont de glace du Cap-Rouge. Renvoyé au comité des chemins.

L'ordre du jour étant appelé :

La considération du "réglement amendé" des règlements pour prélever des fonds afin de subvenir aux dépenses de la cité de Québec, a été reprise, et le premier article tel que déjà amendé a été passé après division de 10 contre 5, savoir :

Pour : MM. McDonald, Vallée, Maguire, Glackemeyer, Robitaille, Morrin, Joseph, Lee, Murray et Anderson, (10).

Contre : MM. Connolly, Quinn, Bureau, Dorval et Sewell, (5).

[Le Dr. Rousseau entre].

Le second article du dit règlement étant mis aux voix, M. Quinn, secondé par M. Connolly, a proposé en amendement :

Que l'on substitue au second article maintenant soumis une taxe additionnelle de trois deniers par lois sur la valeur annuelle cotisée de tous les biens immeubles situés dans les limites de la cité. Laquelle motion a été mise aux voix et rejetée après division de 2 contre 13, savoir :

Pour : MM. Connolly et Quinn, (2).

Contre : MM. McDonald, Vallée, Glackemeyer, Robitaille, Sewell, Morrin, Joseph, Lee, Rousseau, Anderson, Bureau et Murray, (13).

M. Joseph, secondé par M. McDonald, a proposé et il a été résolu :

Que cet article soit amendé en y ajoutant les mots *ou valeur* après les mots *yearly rent* dans la 17e ligne, et les mots *yearly value* après les mots *rent* dans la 22e et la 25e ligne.

Ensuite le second article tel qu'amendé a été passé après division de 12 contre 3, savoir :

Pour : MM. McDonald, Vallée, Maguire, Glackemeyer, Robitaille, Sewell, Morrin, Joseph, Lee, Murray, Anderson et Rousseau, (12).

Contre : MM. Connolly, Quinn et Bureau, (3).

Le troisième article du dit règlement a été mis aux voix, et M. Joseph, secondé par M. McDonald, a proposé et il a été résolu :

Que le quatrième article soit chargé comme suit :

Qu'aucun maître ou propriétaire de bateau de passage ou autre nu par la vapeur, ne pourra rester ou accoster à la place de débarquement en front du marché de la Basse-Ville de cette cité, à moins que tel maître ou propriétaire n'ait obtenu une permission ou licence de ce faire, de la Corporation de la dite cité, pour laquelle chaque tel maître ou propriétaire de bateau de passage ou autre nu par la vapeur paiera au trésorier de la cité de Québec, la somme de cinquante livres courant, et tout et chaque maître ou propriétaire de bateau de passage ou autre nu par la vapeur, qui restera ou accostera à la dite place de débarquement, en la Basse-Ville de Québec, sans avoir pris et obtenu telle permission ou licence comme susdit, paiera dix schellings courant de quaiage pour toute et chaque fois qu'il viendra ou accostera à la dite place de débarquement.

Le cinquième article a été mis aux voix et adopté.

Ensuite le dit règlement tel qu'amendé a été mis aux voix et passé.

M. Glackemeyer, secondé par M. Lee, a proposé et il a été unanimement résolu :

Que les remerciements de ce conseil soient présentés à Alexandre M. Ross, écuyer, ingénieur en chef de la compagnie du chemin de fer de la grande ligne, pour le précieux rapport qu'il a fait sur les moyens de faire prendre le pont de glace entre les deux

rives du Saint-Laurent dans le voisinage de la cité de Québec.

Ajourné.

NOUVELLES DU GRAND DUCHÉ DE BADE.

La *Gazette de Carlsruhe* a publié la note suivante dans son numéro du 28 mars :

"Le *Bulletin des Lois* de ce jour contient un décret du 25 courant, d'après lequel l'ordonnance du 7 novembre 1853, relative au conflit ecclésiastique, cesse d'être en vigueur. Ainsi qu'il est indiqué dans ce décret, ce qui a conduit à cette mesure, c'est la conviction que, dans les circonstances actuelles, il n'est plus besoin de mesures extraordinaires pour protéger l'ordre de l'Etat contre les tentatives qui pourraient encore faire Mgr. l'Archevêque d'agir arbitrairement. Le point de vue sous lequel le gouvernement grand ducal a jusqu'ici considéré le conflit, doit naturellement rester et restera le même à l'avenir, savoir : respect des lois aussi longtemps qu'elles existent et résistance à toute attaque contre elles. Ce n'est que le temps et les circonstances actuelles, qui peuvent rendre opportunes, au sujet des moyens, des modifications qui ont été arrêtées déjà par le ministère de l'intérieur dans des instructions données aux diverses autorités, pour le cas où Mgr. l'Archevêque ne voudrait pas renoncer à faire valoir arbitrairement les privilèges qu'il réclame. Au reste, on est d'autant plus autorisé à penser que Mgr. l'Archevêque évitera tout sujet de conflit ultérieur, que M. le comte de Leiningen-Billigheim se rendra dans le courant de cette semaine en mission extraordinaire à Rome, afin d'y faire les démarches nécessaires pour parvenir à un règlement définitif et durable des affaires de l'Eglise catholique dans le grand-duché de Bade, par la voie d'une entente avec le Saint-Siège."

Nous reviendrons sur cette note. Pour le moment, il suffit de constater que le gouvernement badois a compris la nécessité d'entrer dans une voie nouvelle. Il retire son ordonnance de fort mauvais gré, sans doute, mais il la retire cependant, et il annonce en même temps que les démarches nécessaires vont être faites près du Saint-Siège pour parvenir à un règlement définitif et durable. Quant à Mgr de Vicari, il conserve la position que les intérêts de l'Eglise l'ont force de prendre; toutes ses protestations, tous ses actes subsistent.

Le gouvernement badois paraît, du reste, s'être arrêté très soudainement à la résolution que fait connaître la *Gazette de Carlsruhe*. Au moment où elle était officiellement annoncée, rien encore ne la faisait prévoir à Mgr l'Archevêque de Fribourg. Voici, en effet, la lettre que le vénérable et illustre prélat nous a fait l'honneur de nous écrire le jour même du retrait de l'ordonnance.

AU RÉDACTEUR DE L'*Univers*
Fribourg, 28 mars 1854.

Monsieur,

J'ai reçu la nouvelle somme (trois mille francs), que vous m'avez envoyée sur les fonds recueillis par votre journal si distingué, pour la province ecclésiastique du Haut-Rhin. Je vous remercie de m'avoir fait passer, en même temps, la remarquable lettre de Mgr l'évêque de Santorin.

Veillez, monsieur, exprimer ma profonde reconnaissance à cette noble et catholique France, qui me fournit les moyens de continuer une lutte pénible et prolongée, entreprise pour la sainte cause de Dieu et de son Eglise.

Votre journal si répandu et les autres nobles feuilles qui soutiennent en France la noble cause catholique, comme l'*Ami de la Religion*, l'*Assemblée nationale*, l'*Union*, etc., m'ont permis, en éveillant la charité inépuisable de votre généreux pays, de lutter contre les difficultés d'une situation tout à fait irrégulière. Vous savez que, par suite des mesures de l'autorité civile, plusieurs administrateurs de paroisse sont à ma charge. J'avais donc besoin que la charité des catholiques me vint en aide; et je suis heureux de vous en témoigner de cette bienfaisance chrétienne.

Je vous prie d'agréer, monsieur, l'assurance, etc.,

+ HERMANN, Archevêque de Fribourg.
— Univers.

LONGEVITÉ. — Un nommé George Weir, est décédé le 23 avril, à Près-de-ville, à l'âge de 104 ans.

— Feu M. Fabien Bois avait, dix jours avant sa mort prématurée, fait assurer sa vie pour \$500 au bureau de la compagnie d'assurance de l'*Aigle*, et cette somme a pu être recueillie par qui de droit. Nous citons ce fait ici digne de la considération des pères de famille.

ONGUENT D'HOLLOWAY.

Guérison d'une cheville du pied grièvement malade et qui avait été abandonnée comme incurable par la faculté de médecine aux hôpitaux de Malte et de Portsmouth.

L'important document qui suit a été adressé au professeur Holloway, pour être publié, par M. B. Dixon, chimiste, North, rue King.

Lettre du capitaine Smith, de Great Yarmouth, en date du 19 janvier 1853.

A M. Dixon. — Cher monsieur, — Je vous envoie, ci-joint, les détails d'une cure effectuée par les remèdes inappréciables du professeur Holloway. M. John Walton, ci-devant au Service de Sa Majesté, dans la flotte anglaise en station à Malte, avait la cheville du pied grièvement ulcérée. Après avoir été six mois à l'hôpital de Malte, il fut envoyé à l'hôpital de Portsmouth comme invalide. Il y resta quatre mois après lesquels s'étant toujours refusé, ainsi qu'à Malte, à l'amputation, il fut déchargé comme incurable. Alors il vint à Yarmouth et fut soigné par un médecin pendant trois mois, mais son pied empira tellement qu'on dut perdre tout espoir. Alors, d'après mes conseils, il essaya des pilules et de l'onguent d'Holloway, et après s'en être servi sans discontinuer, toutes ses ulcères tombèrent, et il recouvra avec une très bonne santé sa force accoutumée.

Je suis, monsieur, Votre tout sincère et dé

Immeubles.

Immeubles à vendre.
Le soussigné offre en vente, à des termes avantageux, le superbe carré de bâtiments dont partie occupée par lui-même, comprenant deux maisons de première classe sur la rue Duval, et deux autres maisons sur la rue St. Anne. Le tout en franc et commun soussigné.
HENRY S. SCOTT.
1er avril 1854.

A VENDRE OU A LOUER.
Possession donnée immédiatement ou au 1er de mai prochain.
CETTE propriété située dans le plus beau site du Cap-Saint-Jacques, à quelques pas de l'Eglise, et ci-devant occupée par le propriétaire soussigné, à qui on devra s'adresser.
Conditions avantageuses.
M. J. G. GAUCHER.
Portneuf, 30 mars 1854.

DEUX MAISONS A VENDRE.
Situées dans le faubourg Saint-Jean, l'une dans la rue St. Joseph, l'autre dans la rue St. Louis.
Pour les conditions s'adresser à ED. TESSIER, N. P. rue St. George, n° 35, ou au soussigné.
THOS. LARIVIERE.
Québec, 30 mars 1854.

A louer ou à vendre.
UN des plus beaux logements, consistant en huit appartements, dans la maison ci-devant appartenant à M. JANSAT, rue de la Reine, St. Roch. Les meubles viennent d'être peints et lavés dans le dernier goût.
CETTE propriété est à vendre.
LOUIS LAVOIE, N. P. rue Des Fossés, St. Roch.
23 mars 1854.

A VENDRE.
8 EMPLACEMENTS situés entre l'ancienne et la nouvelle barrière Saint-Jacques, tous très avantageusement situés, ou près de la rue Saint-Valier.
Pour les conditions s'adresser à
LOUIS LAVOIE, Notaire.
N° 36, rue des Fossés.
Québec, 21 mars 1854.

A VENDRE.
UNE jolie habitation, située sur le chemin St. Foy, à environ un mille de la barrière, avec six acres de terre, qui en font un excellent emplacement pour bâtir une maison, ou pour y faire un grand jardin.
S'adresser à
HOLT et IRVINE, Rue St. Pierre.
16 février 1854.

A VENDRE OU A LOUER.
Possession donnée immédiatement.
LA Villa Woodside, avec étable, remise, etc., et environ 4 acres de terre y compris un jardin, située sur le chemin Thornhill, entre les chemins St. Louis et St. Foy.
EN VENTE, plusieurs lots de terre comprenant depuis 1 acre jusqu'à 100 acres, situés sur le chemin Saint-Jacques, de l'autre par celui de Sainte-Foy, et d'un côté par le chemin Thornhill. Cette propriété est tenue en franc et commun soussigné, et est située à deux milles de Québec.
Termes de paiement faciles.
S'adresser à
R. MITCHELL, Rue Arthur.
Québec, 1er fév. 1853.

MANUFACTURE LAROCHELLE.
A VENDRE OU A LOUER.
Le magnifique établissement appelé la "Manufacture Larochelle", située à quelques lieues de Québec, sur un pouvoir d'eau des plus beaux, avec terrain, bâtiments, etc., etc. Le mécanisme est tout neuf et fonctionne parfaitement, chaque infanterie pour fabriquer chacun 40 verges d'étoffe par jour.
S'adresser à CRICETTU, écuier, Québec, rue St. Jean, n° 11.
10 janvier 1854.

A vendre par les soussignés :
PETITRE BLANCHE de Zine de Hubbard. B. Blanc de plomb n° 1, en barillet de fer d'une & 1/2. Huile de lin crue, en barillet et quarts.
Esprit de Térébenthine en quarts.
LANE, GIBB & CIE.
Québec, 28 février 1854.

Briques!!! Briques!!!
10,000 BRIQUES A FEU, la meilleure de Carr, à vendre par
CHS. E. LEVEY et Cie.
Quai de Lévi.
23 mars 1854.

A VENDRE.
15 QUARTS PLOMB EN FEUILLE de 4 et de 5-16 pouces.
W. S. HENDERSON.
Québec, 18 mars 1854.

Le soussigné vient de recevoir et a en vente :
1,000 P. CAOUTCHOUCS supérieurs pour hommes, femmes et enfants.
W. S. HENDERSON.
Québec, 11 avril 1854.

AVIS.
Le soussigné informe le public qu'il établit ce principe, au mois de mai, une pension à Saint-Michel, dans la maison appartenant à M. Michel Biquet. On aura toutes les jouissances possibles pour le voyageur, et il trouvera chez le soussigné la meilleure nourriture et les meilleurs accommodements.
WILLIAM FORGUES.
1er avril 1854.

**LES soussignés donnent avis qu'ils se sont associés à la souscription de la "Gazette de Québec", pour faire la souscription de l'ouvrage de messieurs les marchands de la ville et des campagnes.
Leur établissement, situé rue Saint-Jacques, Basse-Ville de Québec, sera ouvert le 1er mai prochain.
EDOUARD MASSON.
CHARLES HUOT.
Québec, 9 mars 1854.**

A Vendre.
SUCRE Brillant de Porto-Rico.
Thos. Twiss et Cie.
Haveng, morne et huile de morne.
Sel de Liverpool.
Canevas, cordes à lits, lignes, etc.
Cordage goudronné, gresins et manille.
ROBT. MITCHELL, rue Arthur.
14 mars 1854.

A VENDRE.
80 QUARTS VERNIS BRILLANT, contenant environ 30 gallons chaque.
S'adresser à
E. W. ATKINSON.
21 mars 1854.

AVIS D'ENCAN.
Le soussigné, reconnaissant des faveurs qu'il a eues par le passé, informe le public qu'il est prêt à effectuer des ventes à l'encan de meubles de ménage, marchandises et autres effets.
On peut laisser ses ordres au magasin du soussigné, en face de la rue St. Jean et St. Louis, haute-ville.
THOS. BICKELL, Encanteur et courtier.
21 mars 1854.

MAISON TETU.
LES soussignés informent leurs amis et le public qu'ils ont acheté la maison de M. TETU, située dans la rue St. Pierre, Basse-Ville, vis-à-vis la Banque de Québec.
L. C. TETU et Cie.
16 février 1854.

LE CUIR, HARNAIS, SOULIERS, ETC., ETC.

Le soussigné remercie ses pratiques et le public généralement de l'encouragement qu'il en a reçu jusqu'à présent, et les informe qu'il a maintenant en main un ASSORTIMENT de CUIR, HARNAIS, SOULIERS de toutes sortes, lesquels il vendra à des prix très-modérés, avec facilité de paiement, ou à cinq pour cent d'escompte, dans le cas de VENTE EN GROS AU COMPTANT.

JOSEPH CADOTTE, Rue St. Pierre, Basse-Ville.
Québec, 30 mars 1854.

Papiers Peints, etc.

On trouve toujours chez les soussignés un grand assortiment de PAPIERS PEINTS pour salons et cloîtres, dont quelques-uns sont des paysages.

— AUSSI, — Vitres, Mastic, Peintures, Huiles, Couleurs et Pinceaux.
CHAS. McDONALD, Vis-à-vis la Cathédrale.
Québec, 21 mars 1854.

THOMAS ANDREWS, No. 3, RUE ST. JEAN.

Plombier, Poser d'appareils à gaz, et ouvrir en fer en feuille, en ferblanc et en cuivre, informe respectueusement ses pratiques et le public qu'il a maintenant en main un ASSORTIMENT de CUIR, HARNAIS, SOULIERS de toutes sortes, lesquels il vendra à des prix très-modérés, avec facilité de paiement, ou à cinq pour cent d'escompte, dans le cas de VENTE EN GROS AU COMPTANT.

ATTENTION!!

GRANDE VENTE SANS RESERVE DE MARCHANDISES SECHES, Se détaillant de 25 à 30 par 100 au-dessous des prix en gros.

B. O'NEILL, No. 10, RUE ST. JEAN, (EN DE LA PORTE SAINT-JEAN),

Consistent en partie comme suit : Une grande quantité de Couvertes et Flanelles, 200 pièces Plaid de Gals, de 6 et 4-4, bas prix. 75 idem d'Allemagne, de 6-4 et 3-4, bas prix. 250 idem Draps de Cough, noirs et de couleur, de 7 deniers et demi à 3s. 170 idem Draps d'Orléans, de couleurs et noirs, de 6 deniers et quart, à 1s. 10. 5 idem De Laine et Cachemire, de 6d. à 2s. Une quantité de Fourrures d'habilllements, tels que Crêpes d'Australie, Mérimas français, etc., etc. Gros-de-Naples noirs et de couleur, de 2 heures à 5 heures. Et tous articles compris dans la branche des marchandises seches.

Assurance.

SOIÉTÉ BIENVEILLANTE Britannique Américaine DE MONTREAL.
Bureau : 103, rue Notre-Dame, Montréal.
Succursale à Québec : 10, rue Haldimand.

OFFICIERS : HENRY T. STONG, écuier, Président ; J. H. PHILLIPS, écuier, Secrétaire et Gérant-général.
DIRECTEURS : A. A. DORION, écuier, J. G. BIDAUD, écuier, M. D. J. T. STONG, écuier, W. HENDERSON, écuier, M. H. HAYS, écuier, G. HERMICK, M. D. HENRY BOSWELL, écuier, LES DRS. SUTHERLAND, HOWARD ET BIBAUD, Médecins.

BANQUIERS — La Banque du Haut-Canada ; la Banque de l'Amérique Septentrionale Britannique.
BUREAU LOCAL DES DIRECTS A QUÉBEC : HON. LOUIS MASSON, N. P. LA FLEUR, écuier, J. CACHON, écuier, M. P. P. Z. NAULT, écuier, M. D. VITAL TETU, écuier, OL. ROBITAILLE, écuier, M. D. LES DRS. NAULT, ROBITAILLE et MOFFET, Médecins.

C. ALLEYN, écuier, Conseil légal.
A. L. GRAVELEY, écuier, Secrétaire local.
J. P. MACKAY, écuier, Actuaire.

CETTE INSTITUTION est organisée dans le but de pourvoir au soulagement mutuel de ses membres qui peuvent devenir incapables de travailler par vétusté, maladie ou accident, composée de Marchands, Mécaniciens, Agriculteurs, Ouvriers et autres, associés dans un but de protection mutuelle, — est destinée à mettre en opération le système de bienveillance le plus simple.

PAIEMENT ANNUEL assurant durant la maladie, ou durant une incapacité de travail, les sommes suivantes chaque année :

Bénéfice par sem.	Bénéfice par sem.	Bénéfice par sem.	Bénéfice par sem.	Bénéfice par sem.	Bénéfice par sem.
£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.
0 10 0	0 15 0	1 0 0	1 10 0	2 0 0	2 0 0
1 0 0	1 5 0	2 0 0	2 10 0	3 0 0	3 0 0

Une entrée annuelle de 6s. assure 10 à 12 p. le déca.
Les femmes sont admises comme les hommes.
La Public est respectueusement invité à se rendre au bureau et prendre une copie du "Monteur Mensuel" (gratuitement), journal grand et élégant, publié par la Société, contenant la Prospective, la Constitution et les Règlements, et toutes informations relatives à la Société Bienveillante Britannique Américaine.
Prix de la souscription annuelle, 2s. 6d. Chaque membre a droit à un exemplaire gratis.
7 mars 1854.

Étude de Notaire.
T. F. MOFFET, notaire, a fixé sa résidence au n° 84, de la maison de dame veuve Gibeau, faubourg St. Jean, rue St. George, où il tient son bureau.
28 janvier 1854.

SOCIÉTÉ FORMÉE.
Les soussignés se sont associés pour faire des affaires comme marchands, sous les noms et raison de PIERRE CHAROT et CIE.
PIERRE CHAROT, JOSEPH DOMINIQUE.
1er avril 1854.

LES affaires qui étaient ci-devant faites par CHARLES E. LEVEY & Co., seront continuées, à dater de ce jour, sous les mêmes noms et raison, par les soussignés.
THOS. BICKELL, Encanteur et courtier.
21 mars 1854.

MAISON TETU.
LES affaires qui étaient ci-devant faites par CHARLES E. LEVEY & Co., seront continuées, à dater de ce jour, sous les mêmes noms et raison, par les soussignés.
THOS. BICKELL, Encanteur et courtier.
21 mars 1854.

Assurances.

COMPAGNIE D'ASSURANCE ROYALE.
Bâtisses de l'Assurance Royale, RUES NORTH JOHN ET DALE, LIVERPOOL, ET No. 29, RUE LOMBARD, COIN DE CLEMENS LANE, LONDRES.

CAPITAL, £2,000,000, en 100,000 parts de £20 chaque.

Syndic : J. S. LEIGH, écuier. — R. B. H. BLUNDELL, écuier. Secrétaire et Agent : PERCY M. DAVEY, écuier.

Banquiers à Liverpool, — LA BANQUE DE LIVERPOOL. Banquiers à Londres : MM. GLENN, HALIFAX & CIE. Banquiers à Québec, — LA BANQUE DE MONTREAL.

LE fonds considérable de la Compagnie et le nombre et l'influence des propriétaires, la mettent au rang des emplois les plus élevés du royaume, quant à ce qui regarde les intérêts du public.

On continue de prendre des Assurances contre le Feu à des prix très modérés.

La Compagnie se distingue comme par le passé par sa ponctualité à régler les réclamations.

On ne charge rien pour les polices.

BRANCHE D'ASSURANCE POUR LA VIE.
Les avantages que présentent cette Branche de la Compagnie sont comme suit : Garantie d'un fort capital, prix modérés, grande part dans les profits pour l'assuré, d'avant au décès du montant, peu de frais d'administration, les dépenses du Bureau étant supportées proportionnellement par les deux Branches, et exemption de la part de l'assuré des charges de la Société.

DR. ROWAND, médecin consultant. FORSYTH & BELL, Agents. Chambres de Commerce. 12m.

Compagnie d'Assurance de l'Aigle, sur la vie.
Bureau des Agents, QUAI DE RENT, (au-dessus de la porte). W. & W. C. HENDERSON, AGENTS POUR LE CANADA. Québec, 21 juin 1853.

OFFRANT tous les avantages et aucun des risques et des incertitudes des Assurances Mutuelles, la Compagnie de l'Assurance de l'Aigle offre de plus la garantie d'une somme de 100,000 sterling, avec un capital considérable, assuré par l'acte du Parlement, 52 George 111. Les taux d'assurances sont très modérés, et comme 80 par 100 de tous les profits sont divisés entre les assurés, tous les cinq ans, il est évident que les valeurs finalement payées par les assurés, sont les plus hautes qu'aucune assurance sur la vie puisse demander tant dans un ordre strict que dans celui de ceux qui assurent.

L'actif de la Compagnie excède, sans compter le capital payé, UN DEMI MILLION STERLING.

Le revenu annuel est de plus de £125,000 sterling. Le nombre des Polices excède 4,000, et le total du montant assuré est de DEUX MILLIONS HUIT CENT MILLE LIVRES STERLING.

Par le dernier partage des profits, environ £100,000 ont été ajoutés aux sommes assurées, pour toute la vie. Depuis la formation de la Compagnie jusqu'au 30 juin 1850, les assurés ont reçu en paiement de leurs réclamations, la somme de £1,195,000 sterling, et la libéralité de la Compagnie est bien connue.

On accorde des Polices sur le système du demi-crédit, lorsqu'on l'exige. Tout renseignement quant aux taux, etc., sera donné par les agents à Québec, Montréal et Toronto.

COMPAGNIE "EQUITABLE" D'ASSURANCE CONTRE LE FEU.
450, West Strand, Londres.
ET No. 17, Grande Rue St. Jacques, Montréal.
Capital, £500,000 sterling.

Président : A. C. BARCLAY, ECUYER. Directeurs : CHS. BENNETT, ECUYER, JOHN SHAW, ECUYER, HUGH CROFT, ECUYER, ED. S. SYMES, ECUYER, JOHN MOSS, ECUYER, CLEM. TABOR, ECUYER, FRED. MORRIS, ECUYER, THOS. WEST, ECUYER, C. T. SEWARD, ECUYER, F. F. WOODHOUSE, ECUYER.

Secrétaire : WILLIAM H. PRESTON, ECUYER. Auditeurs : HENRY EVE, ECUYER, THOS. WILLIAMS, ECUYER.

Banquiers : MM. GLENN, MILLS & CIE. Solliciteurs : MM. CARMAL, LIFFE & RUSSELL.

Directeurs locaux, Montréal : WILLIAM LUNN, ECUYER, HON. W. MORRIS, ECUYER, J. TORRANCE, ECUYER, J. G. MACKENZIE, ECUYER, J. FROTHINGHAM, ECUYER, R. FARRE, ECUYER, ALF. LAROCQUE, ECUYER, A. T. GALT, ECUYER, BENJ. HOLMES, ECUYER, J. THEOD. HART, ECUYER.

Agent général des colonies Britanniques de l'Amérique du Nord : FREDERICK R. STARR, ECUYER. Compteur et Caissier : D. D. MACKENZIE, ECUYER.

CE BUREAU assure contre toutes pertes ou dommages causés par le feu, toutes descriptions de Bâtisses, Moulins et Manufactures ; Marchandises, etc., Vaisseaux au port et en construction, etc., Barges ou autres Vaisseaux sur les Rivières ou Canaux, et les Marchandises y chargées, produits et ustensiles d'Agriculture de toute description.

Le Bureau d'Assurance "Equitable", au moyen d'une analyse constante de sa propre expérience, de temps à autre, adapte son tarif à la nature des cas.

A cette fin, une investigation sera faite annuellement dans chaque classe de risques, et l'on remboursera une moitié, ou 50 par cent, de l'excédent clair à tous les Assurés dont les Polices auront eu trois ans d'existence.

Les engagements de "l'Equitable" sont garantis par un "Propriétaire" responsable et par un capital souscrit très ample.

Les Assurés sont exemptés des risques qu'impose une Assurance Mutuelle et ont droit, d'après les conditions de l'Association, de partager la moitié des profits.

Les pertes sont ajustées et payées à Montréal, sans déduction ou escompte et sans être référées à Londres. La Compagnie assure les rentes ou revenus sur maisons contre les pertes provenant de l'incendie.

Par une résolution du Bureau de Londres, les Primes sont réduites à Montréal pour payer les pertes et accumuler un fonds de £10,000.

Les Directeurs à Montréal s'assemblent toutes les semaines. Des Agents sont nommés pour tout le Canada. On peut aussi s'adresser au Bureau de la "Société de Bâtisse de l'Union", maison Cloutier.

WESTON HUNT & JOHN ROSS, Agents pour Québec. 12m.

A vendre par les Soussignés :
FLEUR EXTRA, Lambton, Oshawa Plough et 2000000. Fleur supérieure n° 1 et n° 2. Farine moyenne, Farine entière, Sou, Farine d'avoine, Farine de blé d'Inde, Pain de lin, Pois, Avoine, Blé, Blé d'Inde, Lard, Beauf, Saindoux, etc. L. RENAULT & FREERE, Quai Napoléon. Québec, 12 janvier 1854. 12 m.

Assurances.

ONTARIO Marine and Fire Insurance Company.
(Compagnie d'Assurance Maritime et contre le Feu de l'Ontario.)
BUREAU PRINCIPAL : HAMILTON, CANADA-OUEST. PRÉSIDENT : E. CARTWRIGHT THOMAS, ECUYER. VICE-PRÉSIDENT : D. C. GINN, ECUYER.

BUREAU DE DIRECTION : H. C. Baker, ECUYER, N. Merritt, ECUYER, M. W. Brown, John F. Moore, Peter Carroll, James Osborne, D. C. Ginn, C. A. Sadler, James McIntyre, E. C. Thomas, James Mathieson, John Wilson.

TRESORIER : LA BANQUE DE GORE. SOLICITEURS : MM. BURTON & SADLER. SECRETAIRE : C. HORATIO GATES. COMPTABLE : WILLIAM POWIS.

INSPECTEUR MARITIME : CAPITAINE MCARTHUR.

Bureau de l'AGENCE A QUEBEC, au n° 2, rue St. Jacques, vis-à-vis la maison de Doré. Assurance sur mer, les eaux intérieures, et sur terre, effectuée à des taux avantageux. H. W. WELCH, Agent. Québec, 16 juin 1853. 12m. 1/2 p.s.

Assurance Coloniale de la Vie.
EDIMBOURG, BUREAU CENTRAL, 22, PLACE ST. ANDRÉ.

BUREAU PRINCIPAL EN CANADA, 49, RUE ST. JACQUES, MONTREAL.

Bureau des Directeurs : L'honorable PETER MCGILL, Président de la Banque de Montréal, président. L'honorable Juge MCGILL, L'honorable AUGUSTIN N. MORIN, BENJAMIN H. LEMOINE, écuier, Caissier de la Banque du Peuple.

JOHN O'LEARY MCGILL, écuier, marchand, HENRY STARNES, écuier, marchand.

Division des Profits : LES profits qui se sont accumulés dans les affaires de cette Compagnie depuis 1846, seront divisés le 25 MAI 1854, et les parties prenant des Assurances d'après l'échelle participante avant cette date, auront droit à une part dans les fonds mis à part pour être divisés entre les assurés.

On peut se procurer tout renseignement en s'adressant aux Succursales, ou aux Agents de la Compagnie à l'intérieur ou l'extérieur.

Par ordre des Directeurs, A. DAVIDSON PARKER, Directeur du Canada. Agent à Québec, A. J. MAXHAM.

Québec, 22 déc. 1853.

BRITISH AMERICA ASSURANCE COMPANY
CAPITAL, £100,000. BUREAU PRINCIPAL, TORONTO.

GOVERNUR, — HON. W. ALLAN, DEPUTÉ-GOVERNEUR, — G. P. RIDOUT, écuier, M. P. P.

Bureau de l'Agence de Québec, quai des Indes. Le soussigné ayant accepté l'agence de cette Compagnie, est maintenant prêt à prendre des RISQUES MARITIMES, sur bâtiments voyageant sur les mers et les eaux intérieures.

Aussi, Assurance contre le feu, à des termes aussi modérés qu'à tout autre bureau qui la confie. J. W. LEYACRAFT, Agent. Québec, 9 juin 1853. 12m.

Industrie.

MONUMENTS, PIERRES TUMULAIRES
(Voir le cimetière de Mount-Hermon.) EN MARBRES ITALIENS, AMERICAINS, ET EN PIERRE DE PICTOU.

Le soussigné a toujours en prêt des PIERRES TUMULAIRES. Il offre en vente quatre devant de cheminée, et une ardoise glacée, à bas prix.

Il est composé d'huile et de spiritueux stimulants, ce qui en fait un excellent agent de toilette possédant toutes les qualités de la meilleure huile à cheveux et comme eau détergente nettoyant la tête des saletés qui produisent si souvent la calvitie prématurée. Quiconque fera usage de cette composition ne devra point craindre les cheveux blancs. On la trouvera à aussi bon marché que toute autre préparation pour les cheveux.

Pâte de Chlorine Détersive pour les Dents de Hirstreet & Co.
C'est une très belle préparation pour les dents, est de dissoudre les légères dépôts, la tartre et autres matières qui s'accumulent sur les dents, en gâtent la beauté et produisent la carie. La poudre dentifrice qui accompagne la pâte neutralise les acides, nettoie et polit les dents et conserve les gencives en bon état. Toutes personnes qui désirent avoir de belles dents, doivent faire usage de la pâte et de la poudre de Hirstreet & Co.

A vendre par SAMUEL WRIGHT, apothicaire, seul Agent pour Québec, rue St. Jean. Québec, 27 octobre 1853.

ROB-LAFECTEUR.
Le ROB végétal du Dr. ROYVALL-LAFECTEUR, le seul autorisé, est bien supérieur aux sirops de Cuisinier et de salpêtre. Il est efficace contre le rhume, la toux, la bronchite, les catarrhes de la gorge, les affections de la poitrine, les scrofules, les conséquences de la gale, les ulcères, et des symptômes résultant d'accouchements dans l'âge critique des femmes et des humeurs acides.

Le gouvernement belge, suivant l'exemple donné par l'Académie royale de médecine, a permis l'introduction du ROB de Royvall-Lafecteur, par une ordonnance royale du 22 mars 1849.

Nous voyons par les journaux belges que, en conséquence des ordres du ministre de la guerre, l'offre faite par le Dr. Girardot, de ROB-LAFECTEUR, a été acceptée ; qu'une demande lui a été faite, et que le ministre des finances en a eu ordre l'admission libre dans l'intérieur de l'armée. En 1788, le ministre français de la marine ordonna l'introduction de ce remède à bord des vaisseaux du roi, et en 1793, il fut fait des contrats pour les besoins de la marine pendant les guerres de la république.

Prix, 6s. et 12s. A vendre chez JOHN MUSSON & CIE., seuls agents pour Québec. 24 mai 1853.

AVIS.
LES soussignés offrent en vente, à leur magasin, rue Saint-Valier, des cerceaux en fer émaillés et cimentées, à l'épreuve de l'eau et de l'air, de toutes les grandeurs. Ils sont munis à la tête d'une forte vitre, de sorte que les parents et les amis du défunt peuvent lui voir le visage, jusqu'au moment de l'inhumation, s'ils jugent convenable de le dispenser promptement de la bière après la mort. La vitre est recouverte d'une plaque de fer.

J. O. VALLIERE ET FILS. Québec, 27 décembre 1853.

"National Express Co."
CI-DEVANT PULLEN VIRGILE & CIE.

EFFECTUANT la transmission d'ARGENT, BILLETS DE BANQUE et le transport de MARCHANDISES de toute description, la rentrée de fonds sur billets promissaires ou comptes, et transiger les affaires générales.

Départ de Québec pour Montréal, New-York, et les places intermédiaires, durant l'hiver, tous les JEUDIS. Les paquets et ordres laissent au bureau du soussigné avant 4 h. de l'après-midi, seront confiés à des messagers expérimentés et expédiés avec soin et célérité. DANIEL MCGIE, Quai St. André. Québec, 27 sept. 1853. 12m.

Remèdes.

TRESOR DES NOURRICES.
CE n'est point un remède nouveau qu'on offre au public. Pendant de longues années, dans le district de Montréal, il s'est, petit à petit, introduit dans les familles, et par ses seules qualités s'est acquis une popularité sans égale. Comme son titre l'indique il s'est montré le bienfaiteur des enfants dont il a sauvé un nombre considérable, et un véritable trésor pour les mères qui lui ont dû le repos dont elles ont besoin pour élever leur famille en procurant à l'enfant un sommeil doux et réparateur.

Ce n'est pas à la manière des préparations d'Opium qu'il agit. Il ne se contente pas comme le Laudanum, le Parégorique, le Cordial et autres d'engourdir les douleurs ; mais il procure le sommeil en détruisant les causes qui l'empêchent.

Sous l'influence du Trésor des Nourrices, des enfants maigres, noués, scrofuleux, rachitiques ont recouvré une santé vigoureuse.

Dans l'origine le Trésor des Nourrices ne fut composé que pour être administré aux enfants, comme calmant ; mais l'expérience a prouvé qu'il détruit les vents, régularise les selles, arrête le vomissement et la diarrhée ou débord, facilite la pousse et le percement des dents, et par une heureuse coïncidence on a remarqué que ceux qui font usage du Trésor des Nourrices depuis un certain temps, sont généralement exempts de ces attaques de constipation qui momentanément chaque année ont si grand nombre d'enfants.

PRIX 1/3 la bouteille. A VENDRE, en gros et en détail, à la pharmacie du Dr. FICAULT, seul propriétaire à Montréal. A Québec, chez J. MUSSON, pharmacien, rue Buade.

A vendre aussi chez G. GIROUX, M. D. droguiste, No. 16, rue la Fabrique, haute-ville, et No. 31, rue du Pont St. Jacques. 19 juillet 1853. Rol2m

MEXICAN MUSTANG LINIMENT.

BAUME A TOUTES LES DOULEURS ; CURE A TOUS LES MAUX ! RHEUMATISME, névralgie, lombago, sciatique, herpès, dartres, teigne, dartre du sein, inflammation du cou, brûlures, gonorrhée, douleurs des jointures, maux de gorge, toux, écoulements, ganglions, scrofules, gales (maladie du cheval), polioélé (abcès dans l'encolure du cheval), etc., etc.

EN